

# SELECTION D'ARTICLES DE PRESSE EN FRANCAIS

**13 mars 2006**

**Le Monde**

## **Matricule 063, détails d'un interrogatoire de 96 heures**

Le 3 mars, *Time Magazine* publie sur Internet le procès-verbal intégral de deux mois et demi d'interrogatoires du "détenu 063". Ce document a depuis été repris par de nombreux sites Web dans le monde. Le matricule 063 est celui de Mohammed Al-Kahtani, considéré par les autorités américaines comme un des organisateurs des attentats du 11 septembre 2001.

M. Kahtani avait tenté d'entrer aux Etats-Unis en août 2001, mais fut refoulé. Il fut capturé fin 2001 à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Le Pentagone avait affirmé que le détenu 063 avait fourni des masses de renseignements sur Al-Qaida et les talibans et incriminé une trentaine d'autres détenus de Guantanamo. Or M. Kahtani, qui dispose désormais d'un avocat, revient à présent sur toutes ses déclarations.

Les interrogatoires - comme ce fut le cas pour lui - pouvaient durer 96 heures d'affilée, avec quelques pauses de quatre heures au plus. Voici des extraits du procès-verbal d'une séance ordinaire, qui dura du 11 au 14 décembre 2002.

1<sup>er</sup> jour, 0 heure. Le détenu est debout face au drapeau américain et écoute l'hymne national. Il résiste moins à cette cérémonie que les jours précédents. Les deux soldats chargés de l'interrogatoire commencent la méthode dite d'"abaissement de la fierté et de l'ego". Le responsable (Sergent R) indique au détenu les règles de la séance : interdiction de parler, de demander quoi que ce soit, obligation de regarder devant soi, interdiction de dormir.

0 h 50. Le détenu refuse de boire. (...)

1 heure. Le détenu se met à pleurer. On lui rappelle que personne ne l'aime, ne se préoccupe de lui, ne se souvient de lui. On lui affirme qu'il est moins qu'un humain, qu'un animal est plus libre et plus aimé que lui. On le mène dehors pour lui montrer une famille de rats. Il voit que les rats se déplacent librement, jouent, mangent, s'occupent les uns des autres. (...)

4 h 18. Le détenu refuse de boire et de manger. On le fait marcher pour empêcher que ses pieds gonflent. Les pansements sur ses jambes sont remplacés par des bandages stériles. (...)

7 heures. Examen des fonctions vitales du détenu, qui semblent normales. Le détenu a droit à quatre heures de repos. (...)

11 h 15. Les interrogateurs entrent dans le baraquement (...) et annoncent au détenu qu'ils vont préparer un barbecue en son honneur. Il répond qu'il refuse cette nourriture, on lui rétorque que le barbecue n'est pas

pour lui. (...) Les interrogateurs parlent de la perte de liberté du détenu, puis tiennent une cérémonie d'exorcisme pour faire fuir les méchants lutins qui, selon lui, contrôlent ses émotions. (...)

12 heures. Le détenu mange une ration militaire et boit de l'eau. (...) Il demande à plusieurs reprises son café et tente de le saisir. L'interrogateur renverse le café par terre. (...)

15 h 30. On passe à l'approche dite de "futilité". Le détenu est autorisé à parler seul avec l'interprète pendant cinq minutes. Il tente d'établir une relation avec l'interprète, mais les interrogateurs entrent à nouveau et lancent la séance de "futilité" en lui expliquant que l'interprète est de leur côté, pas du sien. (...)

22 h 45. Le médecin examine le détenu. Son état est mauvais.

23 h 12. On administre au détenu la première de ses trois intraveineuses. (...) Il ne donne toujours pas d'informations.

2<sup>e</sup> jour, 0 h 12. On diffuse de la musique au détenu tandis que son intraveineuse prend fin. (...)

1 h 40. On montre au détenu deux vidéos : *Cadavres de talibans* et *Meurs, terroriste, meurs*. (...)

1 h 50. Le détenu a une crise de colère (...), il hurle des insultes en arabe et en anglais, s'agite violemment sur sa chaise comme s'il essayait de se défaire de ses liens. (...)

2 h 30. Le détenu se met à parler et répète qu'il souhaite se rendre aux Etats-Unis, le pays où tout est possible, et devenir marchand de voitures à Orlando, en Floride. Il est interrompu. (...)

3 h 50. Le détenu ne peut plus rester éveillé. On essaie de le mettre debout, mais il n'y arrive pas. (...)

5 heures. Le détenu est réveillé. Il doit faire de l'exercice, aller aux toilettes. La méthode "abaissement" reprend. (...)

12 h 30. Les interrogateurs décident de provoquer les émotions du détenu et se moquent de lui. Il se met en colère et se remet à pleurer. On lui ordonne d'arrêter. (...)

18 h 30. Le sergent L. (*probablement une femme*) commence l'approche dite d'"invasion de l'espace personnel". Le détenu essaie de se libérer de ses liens. (...)

20 heures. Le détenu se plaint de douleurs aux reins. (...) Le médecin le prévient que, s'il refuse de boire, on lui administrera un lavement.

20 h 41. Le détenu répète le nom d'un de ses contacts à Orlando, mais l'information n'est pas nouvelle. (...)

3<sup>e</sup> jour, 0 h 01. Le détenu est informé qu'il n'aura pas le droit de prier. (...) L'interrogateur place sur le détenu une pancarte avec l'inscription "*Lâche*" en arabe. (...)

0 h 20. Les interrogateurs continuent à appliquer les méthodes "futilité" et "abaissement". Quand le détenu s'assoupit, on lui verse un peu d'eau sur la tête. (...)

5 h 30. Le détenu répète qu'il ne fait pas partie d'Al-Qaida. L'interrogateur lui lit la liste des présomptions retenues contre lui. (...) Le détenu essaie de cacher son émotion, mais semble effrayé quand on lui demande si le juge aura assez d'éléments pour le condamner.

11 h 15. Les interrogateurs reprochent au détenu d'être ingrat et grognon. (...) Ils fabriquent un masque avec une boîte de ration militaire, dessinent un sourire sur le masque et le placent sur le visage du détenu (...), puis ils lui donnent un cours de danse. (...)

Le détenu s'énerve et se met à hurler. (...) Il s'adresse au chef des interrogateurs en l'appelant "*le chrétien le plus âgé du groupe*" et veut savoir pourquoi il autorise ce genre de traitement.

23 h 45. La tension artérielle du détenu s'améliore mais reste élevée. Son pouls s'améliore mais reste faible. (...)

4<sup>e</sup> jour, 0 h 01. On passe les menottes au détenu pour l'empêcher de faire sa prière. (...)

0 h 25. On dit au détenu qu'il ne quittera jamais Cuba et qu'on continuera à le questionner jusqu'à ce qu'il dise la vérité. Le détenu essaie de parler, mais les interrogateurs hurlent pour le faire taire. (...)

1 h 20. Le détenu doit faire des exercices physiques avec sa cagoule sur la tête. (...) Il est ramené dans la baraque et doit à nouveau écouter de la musique.

1 h 40. Les interrogateurs se mettent à jouer aux cartes. Ils ordonnent au détenu de se taire et de rester éveillé. Quand le détenu s'assoupit, on lui verse de l'eau sur la tête et on se moque de lui. (...)

5 heures. Les interrogateurs demandent au détenu s'il pense qu'un jour il pourra à nouveau aimer, être aimé, connaître la joie, pratiquer librement sa religion, décider de ses actes, communiquer avec les autres, avoir des amis. Puis ils le questionnent sur son hypothétique voyage à Orlando.

Le détenu mentionne deux noms, A. et M. L'officier de renseignement indique qu'A. est un personnage important et qu'il faut en savoir plus sur la façon dont le détenu l'a connu. (...)

7 heures. L'officier des renseignements va chercher une photo d'A. (...) Plus tard, l'équipe suivante la montrera au détenu, pour qu'il identifie A.

11 h 15. Le détenu semble en colère et déclare qu'il se met en "*grève d'interrogatoire*". (...) On lui administre une séance sur le thème du 11 septembre 2001, avec des connotations religieuses.

13 h 30. On lit au détenu des versets du Coran indiquant que la musique n'est pas interdite. (...) On donne au détenu un Coran pour qu'il les lise par lui-même. A noter que le détenu avait du mal à trouver les versets, comme s'il lisait rarement le Coran.

16 heures. Le détenu éclate en sanglots et demande pardon à Dieu, rappelant qu'il est avec des étrangers. Il réaffirme que la musique est interdite et proclame qu'il ne peut rien faire contre la musique jouée dans le baraquement.

23 heures. On lit à nouveau au détenu les présomptions contre lui et il répète la même histoire. (...)

0 heure. Fin de l'interrogatoire.

La séance suivante commencera vingt-quatre heures plus tard.

---

## CHRONOLOGIE

**10 JANVIER 2002.** Les premiers prisonniers capturés en Afghanistan arrivent au camp X-Ray à Guantanamo.

**7 FÉVRIER.** Un décret de George Bush permet aux Etats-Unis de se soustraire aux conventions de Genève "dans ce conflit".

**10 MARS 2004.** Le CICR estime que Washington use à Guantanamo de méthodes "frôlant la torture".

**30 JUIN.** La Cour suprême américaine avalise le concept de "combattant ennemi", mais autorise les détenus de Guantanamo à contester la légalité de leur détention devant un tribunal américain. Aucun n'y est parvenu à ce jour.

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-750205@51-723001@45-1,0.html>

**Le Monde**

## **Guantanamo commence à livrer ses secrets**

Plus de quatre ans après l'ouverture du centre de détention de Guantanamo, le département américain de la défense a dû publier, le 3 mars, 5 000 pages de comptes rendus d'audiences judiciaires militaires qui se sont tenues à l'intérieur du camp.

C'est l'agence de presse américaine Associated Press (AP) qui, au terme d'un an et demi de bataille juridique, a contraint le Pentagone à divulguer ces documents. La justice fédérale a tranché en faveur d'AP en vertu de la célèbre loi sur la liberté de l'information (Freedom of Information Act, FOIA).

Adopté en 1966, le FOIA permet à tout citoyen américain d'obtenir la publication d'un texte ou dossier du gouvernement ou de l'administration, sous certaines conditions, ce qui a abouti à la levée du secret sur de très nombreux documents officiels. Ainsi, malgré l'opacité qui continue à entourer l'arrestation et l'incarcération des détenus de la "*guerre antiterroriste*", l'identité d'une partie des détenus de Guantanamo, jusqu'ici tenue secrète, est maintenant connue.

Dans un premier temps, les militaires avaient diffusé cinq mille pages de documents, mais sans les identités ni la nationalité des personnes interrogées. Sur les comptes rendus, de grosses rayures noires masquaient tous les noms. Associated Press, insatisfaite, a poursuivi son action judiciaire. Les responsables militaires ont plaidé qu'ils agissaient ainsi pour... défendre la dignité des détenus et protéger leurs familles.

Finalement, le Pentagone a dû se résoudre à publier sur son site Internet officiel les documents "bruts", des comptes rendus où seuls les noms des officiers ayant participé aux auditions sont rayés.

Le Pentagone n'a fourni aucune liste en tant que telle, ni des personnes aujourd'hui incarcérées à Guantanamo ou l'ayant été, ni d'ailleurs de celles qui en ont été libérées.

Pour s'y retrouver, AP a dû éplucher les documents bruts un à un. En tout, seuls 317 noms ont été recensés. Or, selon la Joint Task Force (détachement interarmes spécial, chargé d'administrer le camp de détention), au moins 760 personnes ont séjourné dans le camp depuis son ouverture, en janvier 2002. Moins de la moitié des détenus ont donc été identifiés à ce jour. En revanche, on sait que certains ont été libérés, d'autres transférés dans des centres de détention américains ou étrangers.

Parmi les détenus encore incarcérés à Guantanamo, aucun n'a été condamné. Seuls dix d'entre eux, accusés de complot contre les Etats-Unis ou de complicité, ont été mis en examen et désignés par le président George

Bush pour passer devant un tribunal militaire spécial appelé commission militaire - une institution qui n'avait pas été utilisée depuis la seconde guerre mondiale.

Les premières commissions militaires de Guantanamo ont été constamment interrompues par des recours en justice des avocats, et aucune n'est arrivée à son terme. Dans quelques semaines, la Cour suprême devrait commencer à examiner leur légalité dans le contexte de la "*guerre contre le terrorisme*".

S'ils le souhaitent, les autres détenus ont droit à un avocat et à une audience leur permettant de contester le statut juridique très flou d'"*ennemi combattant*", et non reconnu par le droit international, qui leur a été attribué. A noter que plusieurs dizaines d'entre eux n'ont rien demandé, certains refusant même l'assistance de la Croix-Rouge. Dans le jargon de Guantanamo, la procédure se nomme ARB (*administrative review board*, "audition de révision administrative"). Par la suite, chaque détenu a droit à une révision annuelle de son statut devant un tribunal militaire (*combattant review status tribunal*, ou CSRT), qui décide s'il doit être libéré, remis à son pays d'origine ou maintenu à Guantanamo.

Les témoignages que nous publions sont issus des procès-verbaux des auditions de révision administrative. Ils présentent un tableau contrasté. Quelques-uns des détenus sont manifestement des militants, qui promettent la destruction à l'Amérique. D'autres affirment s'être trouvés au Pakistan ou en Afghanistan pour des raisons familiales très éloignées du djihad d'Al-Qaida. Quelques-uns ont été arrêtés loin de l'Afghanistan, par exemple en Bosnie.

Les autorités américaines affirment que ces hommes avaient reçu un entraînement spécial pour apprendre à mentir et à accuser leurs gardiens de mauvais traitements. Elles affirment qu'elles ont des preuves, mais refusent de les présenter - comme le montre, par exemple, l'interrogatoire du professeur Ashraf Salim, ci-dessous -, car elles sont classées "*confidentiel défense*".

**Corine Lesnes (Washington, Correspondante)**

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-750203@51-723001,0.html>

**Le Monde**

## **L'alimentation forcée à Guantanamo est dénoncée dans une pétition de médecins**

Dans son édition du samedi 11 mars, l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* publie un appel exhortant le gouvernement américain à mettre fin aux pratiques en vigueur d'alimentation forcée des grévistes de la faim de la prison de Guantanamo. Ce texte est signé de 263 médecins exerçant en Grande-Bretagne, en Irlande, aux Etats-Unis et en Australie, ainsi qu'en Allemagne et en Italie.

Les signataires soulignent que cette pratique - qui nécessite dans la plupart des cas une participation médicale - est interdite par l'Association médicale mondiale dans ses deux "déclarations" (de Tokyo et de Malte), signées par la puissante Association médicale américaine. Ils soulignent que tout prisonnier a le droit, pour des raisons éthiques, de refuser un traitement. "*Les médecins n'ont pas à être d'accord avec le prisonnier, mais ils doivent respecter une décision prise en toute connaissance de cause, peut-on lire dans l'appel publié par The Lancet. Ils doivent rendre des comptes à leurs organisations professionnelles en cas de non-respect de tels principes.*"

Cette initiative fait suite aux témoignages d'anciens détenus de Guantanamo affirmant avoir été nourris de force lors d'une grève de la faim. En pratique, il s'agit d'immobiliser la personne refusant de s'alimenter et à

insérer, par voie nasale, une sonde digestive. Une autre technique consiste, également sous la contrainte, à poser une perfusion intraveineuse de glucose.

Vendredi 10 mars, un porte-parole du Pentagone, réagissant à l'appel du *Lancet*, a déclaré : *"Il n'y a pas de changement de politique, nous continuerons à l'appliquer."* Six prisonniers observent actuellement une grève de la faim, dont trois sont alimentés de force, a-t-il précisé.

**Jean-Yves Nau**

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-749772,0.html>

**Nouvel Obs**

## **Guantanamo: nouvelle plainte de l'AP contre le Pentagone**

NEW YORK (AP) -- L'Associated Press (AP) a de nouveau porté plainte contre le département américain de la Défense pour qu'il rende publics les documents identifiant la totalité des prisonniers actuels et passés détenus dans la prison spéciale de Guantanamo (Cuba).

Cette plainte fait suite à la récente diffusion -déjà à la demande de l'AP- par le Pentagone des comptes-rendus de 317 auditions pratiquées à Guantanamo identifiant les détenus concernés.

Elle a été enregistrée auprès d'une cour de New York après le refus du Pentagone de satisfaire à une nouvelle requête -déposée le 18 janvier- demandant la publication de documents permettant l'identification de la totalité des quelque 750 personnes qui ont été ou sont détenus à Guantanamo.

"Etant donné l'intérêt significatif de la population dans la compréhension de l'action du gouvernement américain concernant les individus détenus à Guantanamo", ces nouvelles informations sont indispensables, estime l'AP dans sa plainte.

Les Etats-Unis détiennent actuellement à Guantanamo environ 490 prisonniers suspectés d'être liés à Al-Qaïda ou à l'ancien régime Taliban en Afghanistan. La plupart des détenus n'ont toujours pas été inculpés.

Le Pentagone a fourni au début du mois de mars les comptes-rendus de 317 auditions de prisonniers mais affirme qu'il n'existe aucun document sur les 241 détenus qui ont refusé d'être auditionnés sur leur statut d'"ennemi combattant", terme employé par Washington pour désigner les prisonniers de la guerre contre le terrorisme. AP

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=etranger/20060314.FAP3226.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

**Radio-Canada**

### **Détention d'Omar Khadr**

## **Un avocat demande l'intervention du CIDH**



L'un des avocats du Canadien Omar Khadr, détenu à Guantanamo, demande à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) d'intervenir pour que les États-Unis mettent fin à son procès.

Lundi, Me Richard Wilson a laissé deux de ses étudiantes plaider devant la CIDH à Washington. Elles ont rappelé que Khadr, aujourd'hui âgé de 19 ans, a toujours été traité comme un adulte même s'il n'avait que 15 ans lorsqu'il a été arrêté.

Selon ses défenseurs, Khadr devrait bénéficier des protections que le droit international offre aux mineurs et que même les États-Unis reconnaissent à certains mineurs détenus à Guantanamo.

Khadr, né à Toronto et élevé au Pakistan, est accusé d'avoir tué un militaire américain lors d'un accrochage en Afghanistan, en juillet 2002. Détenu au secret depuis plus de trois ans, il a comparu en janvier devant un tribunal militaire d'exception à Guantanamo. Une nouvelle audience est prévue le 3 avril.

La CIDH, qui relève de l'Organisation des États américains, s'est prononcée cinq fois depuis 2002 sur les conditions de détention des détenus de Guantanamo, mais l'administration américaine n'a jamais suivi ses avis, selon les défenseurs de Omar Khadr.

Les requérants ont demandé à la CIDH de se prononcer avant la nouvelle comparution d'Omar Khadr à Guantanamo.

<http://radio-canada.ca/nouvelles/National/2006/03/13/003-Khadr-CIDH.shtml>

**14 mars 2006**

Armées.com

## Washington appelé à fermer ses prisons illégales



**Plus de 400 intellectuels venus de toutes les régions du monde ont condamné mardi l'hypocrisie des États-Unis et de leurs alliés de l'Union européenne (UE) sur la question des droits de l'Homme, appelant Washington à fermer ses prisons illégales.**

Au nom d'éminentes personnalités, Roberto Fernandez Retamar, chef du groupe culturel cubain Home of the Americas, a publié une déclaration lors d'une conférence de presse à La Havane. "Les États-Unis et leurs alliés de l'UE ont successivement empêché la Commission de l'ONU sur les droits de l'Homme de condamner les violations massives et systématiques des droits de l'Homme, qui se sont aggravées au nom de la soi-disant guerre contre le terrorisme", peut-on lire dans la déclaration.

De plus, ce document accuse les gouvernements de l'UE d'avoir refusé de prendre en compte les "témoignages et les preuves déposés par les citoyens de leurs pays, victimes de différentes formes de torture à la base navale de Guantanamo" "Ils ont aussi autorisés les vols des avions de la CIA (Central intelligence Agency) destinés à transférer des prisonniers vers des centres de détention illégaux en Europe et ailleurs", affirme par ailleurs la déclaration, qui appelle la Commission des droits de l'Homme ou le Conseil de sécurité à demander la fermeture immédiate des centres de détention américains et la "cessation de toutes les violations de la dignité humaine".

Cette déclaration a été publiée un jour après l'ouverture à Genève de la 62ème session de la Commission de l'ONU sur les droits de l'Homme, qui coïncide avec la diffusion de nouveaux enregistrements de prisonniers irakiens torturés par des militaires américains. La déclaration a été signée par plus de 400 intellectuels d'Argentine, Brésil, Grande-Bretagne, Canada, Cuba, France, Italie, Mexique, Espagne, Etats-Unis, et d'autres pays, parmi lesquels figurent 8 lauréats du prix Nobel.

<http://www.armees.com/+Washington-appelle-a-fermer-ses-prisons-illlegales,4703+.html>

**15 mars 2006**

Info Sud

## **Suspension de la Commission des Droits de l'Homme : Un agenda caché ?**

---

**Robert James Parsons**

**GENEVE, 14.03.06 (InfoSud) La suspension de la Commission est présentée comme un geste judicieux en attendant une décision sur le Conseil des droits de l'homme. Certaines ONG estiment plutôt que c'est un moyen d'éviter les débats qui fâchent, comme Guantánamo.**

Ecrit en gros caractères, la conclusion du communiqué saute aux yeux : "Il n'y a aucune raison valable pour retarder le commencement de la session de la Commission des droits de l'homme."

Suite à cette suspension pendant une semaine, trois ONG observant attentivement cette question depuis des années n'ont pas mâché leurs mots. L'Association américaine des juristes (AAJ), le Centre Europe - Tiers Monde (CETIM) et la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (LIDLIP) se sont joints pour dénoncer ce qu'ils voient comme une ruse pour entraver, voire empêcher, le travail de cet organe.

Elles rappellent le paragraphe 13 du projet de résolution sur la création du Conseil des droits de l'homme, qui recommande "au Conseil économique et social [ECOSOC] de demander à la Commission des droits de l'homme d'achever ses travaux lors de sa 62e session et de procéder à la suppression de la Commission le 16 juin 2006".

Violation" de la procédure

En tant qu'organe-parent de la Commission, l'ECOSOC est seul habilité à déroger au programme et à arrêter le travail de celle-ci. La décision des Etats-membres de la Commission constitue donc une violation grave de la procédure. Pis, selon le communiqué, les raisons "techniques" invoquées (telles que le manque de préparation) ne sont qu'un prétexte, surtout que cette préparation incombe au Haut Commissaire aux droits de l'homme dont le secrétariat s'est bien acquitté de son devoir.

Malik Özden du CETIM s'insurge. "Ils veulent attendre ! Et le travail à faire ? Deux des dossiers les plus importants à long terme - le protocole facultatif au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les autochtones - risquent bien de s'enliser. Et rien ne dit que la suspension ne sera pas prolongée !"

En cas de prolongation, selon M. Özden, on risque d'assister à une session "technique" sensiblement raccourcie pendant laquelle la Commission "prend note" des rapports et du travail des rapporteurs, sans pour autant qu'il y ait de débat quelconque, faute de temps.

Escamoter Guantanamo

Le vrai coupable, selon cette triade, c'est la superpuissance qui y voit une manière d'escamoter tout débat sur le récent rapport préliminaire de cinq rapporteurs spéciaux sur la situation à Guantánamo, qui montre les Etats-Unis sous une perspective peu luisante. Les deux dossiers précités sont, eux aussi, loin de plaire à la superpuissance. Derrière cet arrêt, donc, se trouverait la pression du lobbying acharné de Washington.

Enfin, les ONG rappellent l'article 100 de la Charte de l'ONU : "Dans l'accomplissement de leurs devoirs, le Secrétaire général et le personnel ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation. Ils s'abstiendront de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux et ne sont responsables qu'envers l'Organisation."

<http://www.infosud.org/showArticle.php?article=842>

**18 mars 2006**

**Le Monde**

## **L'UE sollicitée pour obtenir la fermeture de Guantanamo**

BRUXELLES BUREAU EUROPÉEN

Manfred Nowak, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, a demandé à l'Union européenne (UE), jeudi 16 et vendredi 17 mars, de faire pression sur Washington afin d'obtenir la fermeture du centre de détention américain de Guantanamo Bay, à Cuba.

Quelque 500 terroristes présumés y sont encore enfermés, certains depuis quatre ans. M. Nowak, juriste autrichien spécialisé dans les droits de l'homme, est l'un des cinq auteurs du rapport sur Guantanamo publié par l'ONU. Le document, vivement critiqué par Washington, exprimait des préoccupations quant aux possibles actes de torture et autres traitements dégradants pratiqués à Guantanamo. Il concluait que l'emprisonnement de personnes, sans jugement et sans possibilité de contester, équivalait à une détention arbitraire.

Manfred Nowak a exprimé, à Bruxelles, sa "*ferme conviction*" que le centre sera fermé. S'il invite l'UE à appuyer la demande de l'ONU, le rapporteur spécial demande aussi aux Vingt-Cinq de "*prendre leur part du fardeau*" en organisant, par exemple, le procès de certains détenus de Guantanamo, afin qu'ils soient jugés. M. Nowak a admis qu'il n'avait reçu, à ce stade, aucune assurance de la part de ses interlocuteurs européens. Ceux-ci ne souhaitent pas compliquer les relations avec Washington, et lorsqu'on les interroge sur la demande de l'ONU, les réponses sont évasives. Diverses sources soulignent que la question ne sera jamais évoquée publiquement et ne fera l'objet d'aucune résolution, mais qu'une forte insistance diplomatique permettra, peut-être, de vaincre les réticences américaines.

Seule la chancelière allemande Angela Merkel a clairement plaidé auprès des Américains pour la fermeture du camp. Le Parlement européen a adopté une résolution en ce sens. M. Nowak se dit "*confiant*" parce qu'il a la conviction que "*le débat progresse*" dans d'autres Etats membres, comme la Grande-Bretagne, la Suède et le Danemark.

Lors de son passage à Bruxelles, le représentant spécial a demandé aux Vingt-Cinq d'examiner avec attention la question des expulsions de terroristes présumés vers des Etats - la Syrie et l'Egypte, entre autres - où la torture est endémique. La question des assurances diplomatiques fournies par de tels pays quant à l'absence

de tortures infligées aux suspects extradés devrait, selon M. Nowak, faire l'objet de "lignes directrices" fixées au niveau européen.

**Jean-Pierre Stroobants**

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3214,36-752133@51-723001,0.html>

**Le Parisien**

## Un Français raconte ses 1 117 jours

IL N'A GARDÉ des geôles de **Guantanamo** (Cuba) qu'un seul objet : des lunettes en plastique fabriquées par la société Krys, qui ont remplacé les montures en métal qu'il portait d'habitude. « Ce n'étaient pas les bons verres. Je ne voyais rien avec. C'était fait exprès. » En revanche, il a jeté le jean donné par les autorités américaines, qu'il portait lors de son retour en France. Khaled ben Mustapha, 34 ans, est l'un des sept Français qui ont été détenus sur la base américaine. Il y est resté du 13 février 2002 au 7 mars 2005, soit 1 117 jours. Incarcéré à son retour en France, il a été remis en liberté le 6 mars dernier. Barbe noire et tenue décontractée, Khaled ben Mustapha raconte pour la première fois son périple. Défendu par Mes Jean-Marc Florand et Philippe Meilhac, il assure n'avoir rien à voir avec le terrorisme. Au total, près de 700 « ennemis combattants » sont passés par les cellules de **Guantanamo**, dont une partie n'avait aucun lien avéré avec Al-Qaïda. En juin 2005, la justice française a décidé d'ouvrir une enquête sur les conditions de détention des anciens prisonniers, qui pourrait mettre en évidence l'absence de tout statut légal. Khaled ben Mustapha devrait déposer plainte la semaine prochaine pour « enlèvement et séquestration ». Plainte qui sera jointe à celle déjà déposée par deux anciens prisonniers originaires de Vénissieux.

### « Trois ans dans une cage »

#### Quelles étaient vos conditions de détention ?

J'ai passé trois ans et demi dans des cages de 2 x 2 m, comme celles de la SPA, avec un seau pour les besoins, un autre pour l'eau. Le plus dur était de ne pas savoir quand cela allait se terminer. J'ai subi des injections et devais prendre des médicaments. J'étais tout le temps KO. On avait toujours faim. Il n'y a rien de pire que ce que j'ai vécu là-bas. On devient vite parano. Je ne savais plus où j'étais.

#### Avez-vous été torturé ?

Personnellement, j'ai subi des tortures psychologiques. J'ai été privé de sommeil quand les interrogatoires n'étaient pas « satisfaisants ». On me changeait de cellule toutes les deux heures. La climatisation était mise à fond. Lorsqu'on ne voulait pas sortir de la cellule, il y avait une unité qui intervenait avec des boucliers et des matraques. On était gazés avant. Puis, sous prétexte d'enlever ce gaz, on nous mettait un tuyau d'arrosage dans la figure avec l'eau à fond. Depuis, j'ai la phobie de l'eau. J'ai toujours peur de me noyer. En sortant des interrogatoires, nous étions ramenés sur des civières. Les tabassages faisaient partie de la routine. Des soldats américains ont jeté le Coran dans le seau des toilettes. Cela s'est fait à **Guantanamo**, mais aussi à Kandahar. A un moment donné, j'ai décidé de ne plus parler. Ils ont considéré que je ne voulais pas coopérer. C'est sans doute pour cela que je suis resté plus longtemps que les autres Français à **Guantanamo**. Je me suis retrouvé à l'isolement, parfois nu. C'était une cellule fermée avec une lumière tamisée, allumée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qui faisait très mal à la tête.

#### Comment se déroulaient vos journées ?

Nous n'avions droit qu'à un seul livre : le Coran. Le livre saint est devenu mon seul repère. J'en ai profité pour apprendre à lire l'arabe. Lorsqu'on faisait nos prières, les Américains se moquaient de nous. C'était des provocations permanentes. Mais la foi m'a aidé à tenir. On était coupés du monde. J'ai appris la catastrophe du tsunami en rentrant en France. Les lettres des familles, lorsqu'elles arrivaient, étaient censurées. Nous n'avions droit qu'à une promenade d'un quart d'heure tous les trois jours, ce qui représente à peine plus de quarante-huit heures par an! Là-bas, j'ai perdu la raison. Je me suis mis à parler tout seul. Je confondais le rêve et la réalité. Je n'avais plus la mémoire des événements proches. Parfois, on se remontait le moral entre Français, mais ces contacts étaient très rares.

### « J'ai cru qu'ils allaient me tuer »

#### Comment se sont déroulés ces interrogatoires ?

C'était largement aussi violent que ce que nous avons vécu ensuite à **Guantanamo**. Plusieurs fois, je me suis demandé si je n'allais pas être tué. J'ai subi des attouchements sexuels. J'ai reçu des coups de poing. J'ai été assommé avec une serviette mouillée, qui contenait une savonnette. J'ai gardé des séquelles de ces coups donnés derrière la nuque. On m'a accroché au plafond par les mains. D'autres ont été torturés à l'électricité. Nous avons été privés de nourriture. J'ai connu la

faim. On ne pouvait pas faire nos besoins : un seau pour 60 personnes ! On dormait avec des couvertures pleines de poux. Des chiens tournaient autour de nous. La Croix-Rouge était présente, mais ne pouvait rien faire. J'ai été interrogé à de nombreuses reprises. Une seule chose les intéressait : que je dise que j'appartenais à Al-Qaïda. Je me suis retrouvé avec des combattants qui avaient été blessés au front. Ils ne faisaient pas le détail. Cela a duré un mois et demi.

**Quand avez-vous appris votre transfert à Guantanamo ?**

On m'a expliqué que l'on partait pour un endroit plus chaud, mais je ne savais pas où. On voyait partir des groupes de gens, enchaînés les uns aux autres. Mi-janvier 2002, on nous a rasé la barbe, les cheveux, les sourcils. J'ai subi une fouille au corps intégrale. On m'a mis une tenue orange, une cagoule, un masque et des lunettes de soudeur. J'avais les pieds et les mains attachés ensemble. Nous sommes montés dans un avion militaire. Nous étions amaigris, affamés. Je ne souhaitais qu'une chose : que l'avion s'écrase ! Je ne savais pas où on allait. Je n'avais aucune perspective de me défendre. Les conditions de transport étaient atroces. Nous étions attachés comme une marchandise. Je ne sentais plus rien. C'était comme si tout mon corps était anesthésié. On a changé d'avion dans un pays chaud, peut-être la Turquie. Au total, le voyage a duré une vingtaine d'heures.

**Comment s'est passée votre arrivée à Guantanamo ?**

En guise de comité d'accueil, on s'est fait tabasser, défoncer ! Dans le camion nous emmenant au camp, j'ai reçu des coups de rangers et de coude. Plusieurs mois plus tard, juste avant la visite d'une délégation française, j'ai appris que nous étions à Cuba. Des hommes en civil se sont présentés comme étant des représentants du ministère des Affaires étrangères. Il s'agissait en fait de membres des services secrets français. Pendant quatre jours, ils m'ont posé des questions. Il y avait deux gentils et deux méchants. Tout était filmé et tapé sur ordinateur, devant des militaires munis de fusils à pompe. J'étais enchaîné au sol. Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi. En fait, ils ont profité de la situation pour arracher le maximum d'informations.

<http://www.leparisien.fr/>